



Changement de statut Etudiant vers Vie privée Vie familiale

Par **MoH**, le **27/10/2009** à **18:46**

Bonjour,

je suis un étudiant Algérien, j'ai un Master II en Logistique, je vis en France depuis cinq ans et je me suis Pacsé avec ma copine il y a un mois. Ca va faire plus d'un an qu'on vie ensemble et nous aurons dans le mois qui vient(Octobre) une preuve de vie commune d'un an (fiches de paye).

je souhaite déposer un dossier de changement de statut.

Est ce que les fiches de pays de ma copine (française) sont suffisentes pour prouver notre communauté de vie.

dois-je demander un changement de statut pour vie privée vie familiale ou dois-je demander directement (si faisable) une demande de résidence de dix ans.

il a été porté à ma connaissance qu'il y a des préfectures qui sont plus "indulgentes" que d'autres

si on a un refus de changement de statut peut on le contester?

en vous remerciant d'avance

Cordialement

M B

Par **miouze**, le **28/10/2009** à **01:48**

si en te refuse mais bien sur que tu peux le contester .

les fiches de paye ne prouve rien ,car possible que c'est juste un transfert de courriers donc ne te crois pas malin!